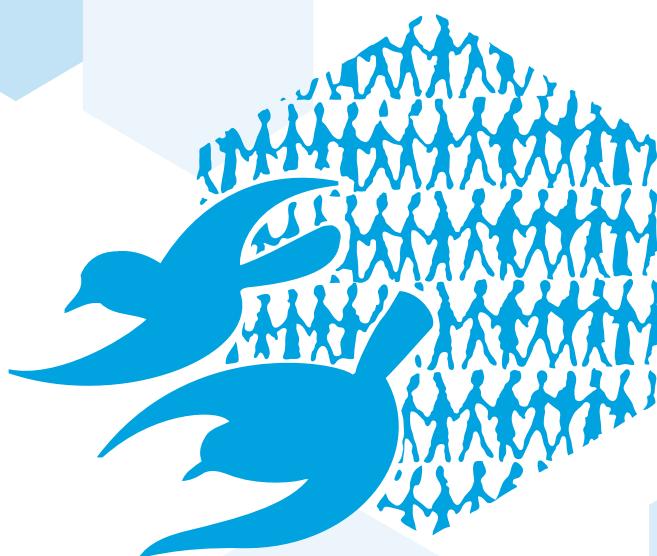


Démographie et différences

Colloque international de Montréal (7-10 juin 1988)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1992. Démographie et différences - Actes du colloque de Montréal, juin 1988, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7011-7, 662 pages.

Les naissances conçues hors mariage dans le sud de l'Europe. Différences, évolution et convergences

• Francisco MUÑOZ-PÉREZ

Institut national d'études démographiques, Paris, France

Il y a seulement quelques années, le domaine des naissances conçues hors mariage avait un intérêt plus sociologique que démographique au sens strict. Leur effet sur la fécondité générale était jugé tout à fait mineur. Il n'en va pas de même aujourd'hui : dans un contexte de faible nuptialité, les comportements de fécondité en marge du mariage – qu'ils se traduisent par des naissances légitimes ou illégitimes – ont cessé d'avoir une importance négligeable. Sans se référer aux pays du nord de l'Europe – pionniers dans ce domaine – ces naissances représentent aujourd'hui en France, en République fédérale d'Allemagne ou en Angleterre-Galles un bon quart du total.

En Italie et en Espagne, ces comportements sont peu ou mal connus car les données sur les conceptions prénuptiales sont rares – cas du premier pays – ou simplement absentes – cas du second – ; ceci rend évidemment fragiles les analyses portant sur les seules naissances illégitimes et leur niveau, plus faible qu'ailleurs. En Italie, les conceptions prénuptiales ont fait l'objet d'un certain nombre d'études mais, à notre connaissance, elles portent sur une partie seulement du pays⁽¹⁾ ou, lorsque ce n'est pas le cas, les comparaisons sont faites dans l'espace et non pas dans le temps⁽²⁾. La publication récente de statistiques officielles rendant possible une estimation des conceptions prénuptiales, nous permettra d'esquisser ici une reconstitution de l'évolution italienne dans les années 1970 et au début des années 1980. Le cas de l'Espagne est différent. Aucune étude n'existe au niveau national ou régional pour la période contemporaine car l'absence de données était jusqu'ici ici complète⁽³⁾.

Notre intention est de caractériser l'évolution des conceptions hors mariage dans les deux pays méditerranéens afin de déterminer si elle suit les mêmes étapes que dans d'autres pays de l'Europe occidentale au cours des dernières décennies. Si une évolution commune existe, pourra-t-on considérer que les différences actuelles dans le niveau de

⁽¹⁾ Cf. C. D'Agata, *La misura della fecondità delle primipare coniugate e la frequenza dei concepimenti antenuziali*, In Studi di Demografia, Institut de Statistique de l'Université de Turin, 1969.

⁽²⁾ M. Natale et P. Pascali, I concepimenti prenuziali in Italia nel 1972, *Rivista Italiana di Economia, Demografia e Statistica*, vol. XXIX, 3-4, 1975; A. Samo Prignano, One aspect of extra-marital reproduction : prenuptial conception, in *Contribution des Italiens au XX ème Congrès général de l'U.I.E.S.P.*, Consiglio Nazionale di Ricerche sulla popolazione, Florence, 1985.

⁽³⁾ Celles que nous avons utilisées proviennent d'une exploitation spéciale que l'I.N.E. espagnol a bien voulu faire à notre demande.

l'illégitimité résultent seulement d'un « retard » dans l'adoption de nouveaux comportements, destiné à se résorber dans des délais plus ou moins courts, comme cela s'est récemment passé pour la fécondité générale⁽⁴⁾?

Niveau et évolution

Le tableau 1 fournit un premier aperçu du niveau et de l'évolution des conceptions illégitimes aboutissant à une naissance vivante, selon que celle-ci a eu lieu dans le mariage ou hors mariage. L'indice utilisé est le nombre d'événements rapporté à la population soumise au risque : les femmes non mariées d'âge fécond. Il nous semble plus approprié, en période de fortes variations de la nuptialité et de la fécondité, que ceux couramment utilisés (proportion de mariages avec une conception prénuptiale et proportion des naissances hors mariage) ; il a, en outre, l'avantage de permettre de regrouper les deux types d'issue. Mais l'évaluation des conceptions prénuptiales présentée ne doit pas faire illusion, compte tenu de l'incertitude liée aux méthodes indirectes nécessairement utilisées⁽⁵⁾. Cela ne perturbe toutefois ni la comparaison de niveaux ni l'appréciation des évolutions.

TABLEAU 1.— ESPAGNE ET ITALIE. NAISSANCES CONÇUES HORS MARIAGE SUIVANT LA NATIONALITÉ JURIDIQUE DE LA NAISSANCE (POUR 1000 FEMMES NON MARIÉES DE 15-49 ANS)

	Espagne				Italie			
	Naiss. lég. (a)	Naiss. illég. (b)	Total (c)	% (a)/(c)	Naiss. lég. (a)	Naiss. illég. (b)	Total (c)	% (a)/(c)
1972					16,3	4,9	21,3	76,8
...								
1975	13,3	4,3	17,7	75,4				
1976	14,6	4,6	19,2	75,9				
1977	15,0	4,8	19,8	75,9				
1978	15,6	4,9	20,5	76,0				
1979	15,6	5,1	20,7	75,2				
1980	15,4	6,8	22,2	69,4	11,6	5,6	17,2	67,1
1981	13,7	7,1	20,8	66,0	10,8	5,6	16,4	65,7
1982	13,6	7,8	21,5	63,5	11,1	5,7	16,7	66,5

Sources :

- Espagne, Statistiques de l'état civil et données aimablement communiquées par l'Instituto Nacional de Estadística.
- Italie, pour 1980 et 1981 statistiques de l'état civil ; pour les naissances légitimes de 1972 : M. Natale et P. Pascali, *op. cit.* ; pour celles de 1982 : A. Sarno Prignano, *op. cit.* Les nombres de conceptions prénuptiales estimées par ces auteurs ont été légèrement corrigés pour les rendre comparables avec la définition retenue pour le calcul à partir des statistiques de l'état civil.

⁽⁴⁾ Cf. F. Muñoz-Pérez, Le déclin de la fécondité dans le sud de l'Europe, *Population*, 6, 1987.

⁽⁵⁾ En Espagne, les naissances vivantes légitimes sont classées par durée de mariage en mois révolus ; nous avons retenu, comme provenant de conceptions prénuptiales, les naissances des huit premiers mois de mariage. En Italie, les statistiques de mouvement de la population donnent, à partir de 1980 seulement, le nombre de naissances par durée de l'union, en différence de mois entre le mariage et la naissance ; on a pris les naissances des huit premiers mois et la moitié de celles du neuvième, afin d'assurer la comparaison avec l'Espagne et les autres pays dont il sera ici question.

En Espagne, la fréquence des naissances conçues hors mariage, en augmentation, au moins depuis 1975 (première année connue), semble amorcer sa stabilisation au début des années 1980 à un niveau voisin de 21 p. 1000. Cette tendance générale recouvre en fait une évolution divergente des deux composantes : une hausse des naissances illégitimes, qui ont presque doublé en huit ans, fait contrepoids à une baisse des conceptions prénuptiales, dont la fréquence revient en 1982 au niveau de 1975.

En Italie, le manque de données empêche de savoir s'il y a eu une inflexion comparable à celle connue en Espagne, bien que certaines indications, dont nous ferons état plus loin, permettent de la situer vers le milieu des années 1970. En tout cas, le niveau de 1980-82 est sensiblement plus bas que celui d'une dizaine d'années plus tôt, la différence étant entièrement imputable aux conceptions prénuptiales, dont la fréquence s'est réduite d'un tiers, alors que celle des naissances illégitimes s'accroissait quelque peu. Des données plus récentes sur ces dernières, les seules dont on dispose après 1982, indiquent une poursuite de leur accroissement à un rythme toujours lent.

Dans les deux pays, la proportion de conceptions qui aboutissent à une naissance dans le mariage – de l'ordre de 3/4 en début de période – a diminué, mais elle reste encore très élevée au début des années 1980 – autour de 2/3 – par rapport à d'autres pays européens.

L'évolution depuis la guerre dans quelques pays proches

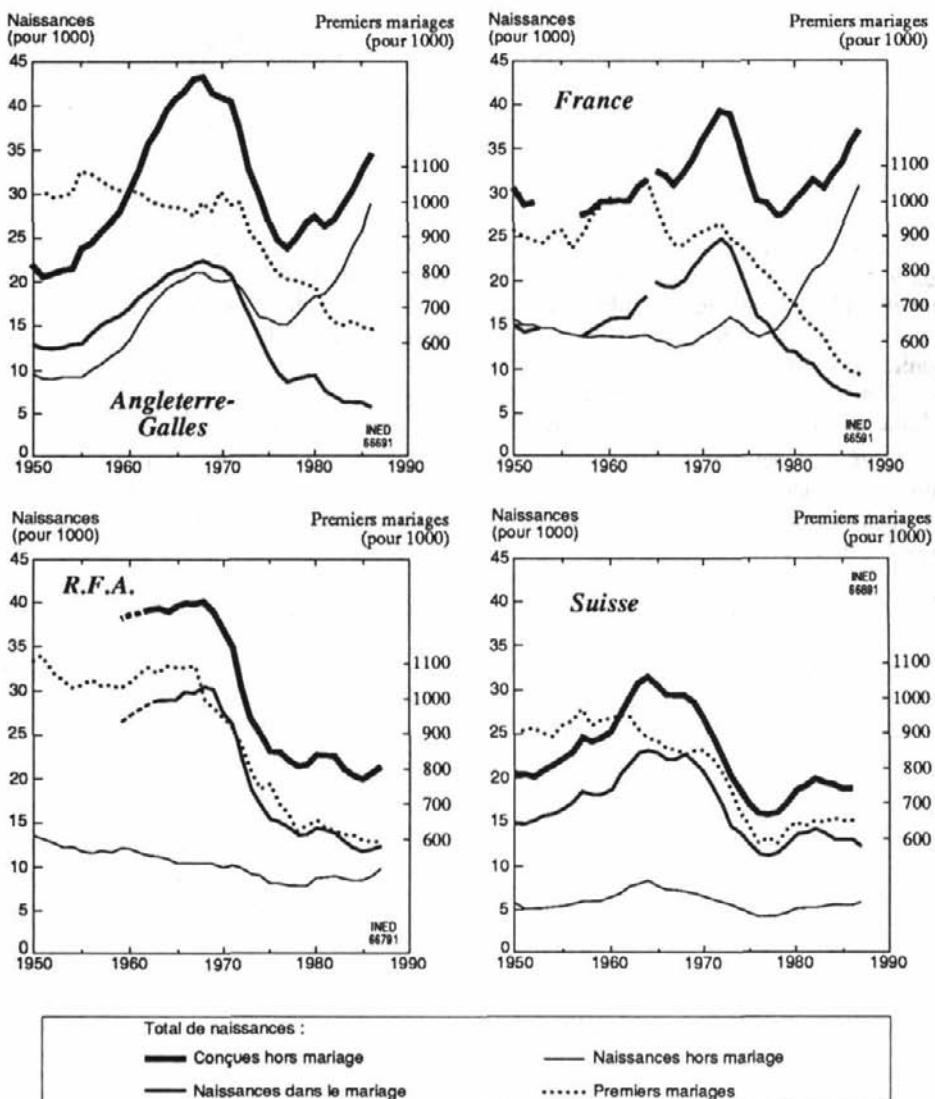
Un rappel des tendances observées dans des pays mieux connus dans ce domaine nous permettra de mieux éclairer celles qui viennent d'être présentées⁽⁶⁾. En France et en Angleterre-Galles aussi bien qu'en République fédérale d'Allemagne ou en Suisse, la fréquence des conceptions hors mariage a commencé à s'accroître, comme un peu partout dans le monde industrialisé, dans les années 1950⁽⁷⁾, pour atteindre un maximum, allant de 30 à 40 p. 1000 suivant les cas, au tournant des années 1970 (graphique 1).

Sauf en Angleterre-Galles, ce sont les conceptions prénuptiales qui ont joué le rôle principal, voire exclusif, dans cette hausse. En France et en République fédérale d'Allemagne, le taux de fécondité illégitime a baissé tout au long de cette période, et il n'a augmenté que très modérément en Suisse. En effet, le nombre croissant de grossesses conçues hors mariage s'est accompagné d'une tendance accrue à se marier avant la naissance de l'enfant. La libéralisation des mœurs révélée par cet accroissement des conceptions hors mariage s'est donc déployé dans le cadre du mariage dont l'attrait était grand parmi les jeunes, comme le montre le niveau élevé des indices de primo-nuptialité à l'époque.

L'examen des conceptions prénuptiales suivant la durée écoulée entre la conception et le mariage, tout en confirmant ce qui vient d'être dit, apporte des renseignements

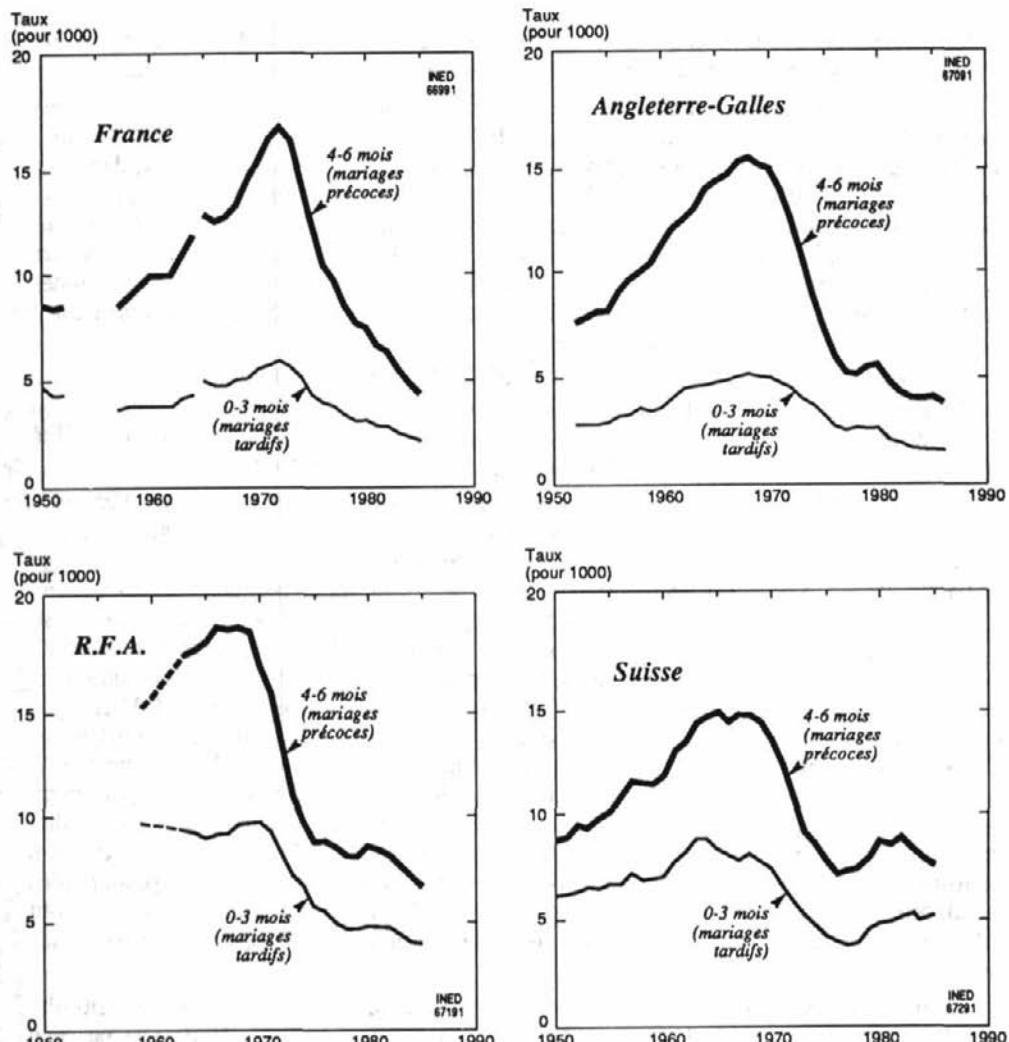
⁽⁶⁾ A ce sujet on peut aussi consulter : L. Roussel et P. Festy, L'évolution récente des attitudes et des comportements à l'égard de la famille dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, *Etudes Démographiques* no 4, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1979 ; P. Festy, Evolution contemporaine du mode de formation des familles en Europe occidentale, *European Journal of Population*, 1, 1985.

⁽⁷⁾ En fait, le renversement du déclin qui a affecté ces pays après le milieu du XIX^e siècle est intervenu à partir de 1940, mais il y a eu ensuite un court reflux jusqu'à la fin de la décennie.



Graphique 1.- Naissances conçues hors mariage selon la qualité juridique de la naissance (taux pour 1000 femmes non mariées de 15-49 ans) et premiers mariages féminins (somme des taux par âge, pour 1000 femmes)

complémentaires (graphique 2). On s'aperçoit en effet que les conceptions suivies d'un mariage rapide (donnant lieu, pour fixer les idées, à des naissances après quatre mois de mariage) ont partout augmenté nettement plus que celles suivies d'un mariage tardif (naissances dans les quatre premiers mois de mariage), lesquelles ont parfois stagné,



Graphique 2.- Naissances légitimes conçues avant le mariage suivant la durée de l'union (en mois révolus) à la naissance de l'enfant (taux pour 1000 femmes non mariées 15-49 ans)

voire diminué (cas de la République fédérale d'Allemagne et de la France des années 1950, respectivement).

Si l'on admet que les premières correspondent pour la plupart à des cas où le mariage était déjà prévu ou du moins envisagé alors que dans les secondes c'est souvent la grossesse qui l'a provoqué, on se rend compte que l'extension des rapports sexuels hors mariage a été, à cette époque, avant tout, le fait de couples stables ayant déjà un projet de vie commune. Autrement dit, elle s'est développée en amont du mariage plutôt

qu'en dehors de lui, à proprement parler. Les rapports sexuels en dehors de ce cadre, aboutissant à une naissance légitime ou pas, ont eu une extension plus réduite.

Le renversement de tendance qui, après avoir touché le nord de l'Europe, s'est produit sur ces pays autour de 1970, a été brutal. En l'espace seulement de quelques années, la fréquence des conceptions illégitimes s'est réduite, suivant les cas, dans des proportions allant d'un tiers à une moitié. La modification des attitudes envers le mariage, dont témoigne la chute concomitante des indices de nuptialité, a joué un rôle décisif. Ce climat de refus de l'institution du mariage – considérée encore comme le seul cadre légitime de la procréation – a sans doute favorisé chez un nombre grandissant de jeunes une meilleure maîtrise de leur fécondité, dont les moyens sont devenus précisément à cette époque plus efficaces qu'auparavant.

Notons que c'est la baisse des mariages précoces qui a dominé le mouvement, tout comme leur hausse avait marqué la phase précédente. Les progrès de la contraception avant le mariage ont donc été un élément essentiel au cours de ces années, la stabilité des couples facilitant probablement l'adoption de nouveaux moyens.

Au tournant des années 1980, les comportements qui émergeaient depuis déjà quelques années – développement des unions consensuelles et des naissances hors mariage – se sont affirmés et une troisième phase est entamée. Mais cette fois certaines divergences apparaissent nettement. En Angleterre-Galles et en France, la hausse des naissances hors mariage – qui a entraîné l'ensemble des conceptions, malgré la poursuite de la baisse des conceptions prénuptiales – est fulgurante, traduisant à la fois le développement de nouvelles unions et de leur fécondité. Cette progression rapide de nouveaux comportements ne semble pas avoir lieu, pour le moment, en République fédérale d'Allemagne ni en Suisse. Certes le niveau des naissances hors mariage ne décroît plus, mais le redressement est quasi inexistant. En Suisse, un certain regain a touché les conceptions prénuptiales ; on pourrait y voir la manifestation de premières formes de comportement qui ont existé – et qui existent toujours – dans les autres pays avant que la fécondité hors mariage y prenne son essor : le mariage cesse d'être un préalable à la vie en commun mais en demeure encore un à la procréation. Le caractère de ces conceptions prénuptiales serait ainsi très différent de celles des années 1960. Désormais, le mariage ne constituerait plus la suite d'une grossesse inattendue mais la légitimation anticipée d'une naissance voulue.

Ajoutons que dans les deux pays la stagnation actuelle du niveau d'illégitimité résulte d'une baisse de la fécondité chez les très jeunes femmes, compensée par une hausse à des âges plus élevés. Ce vieillissement de l'âge des mères non mariées, connu aussi depuis la fin des années 1970 en France et en Angleterre-Galles, indique, entre autres, la modification progressive du caractère de l'illégitimité.

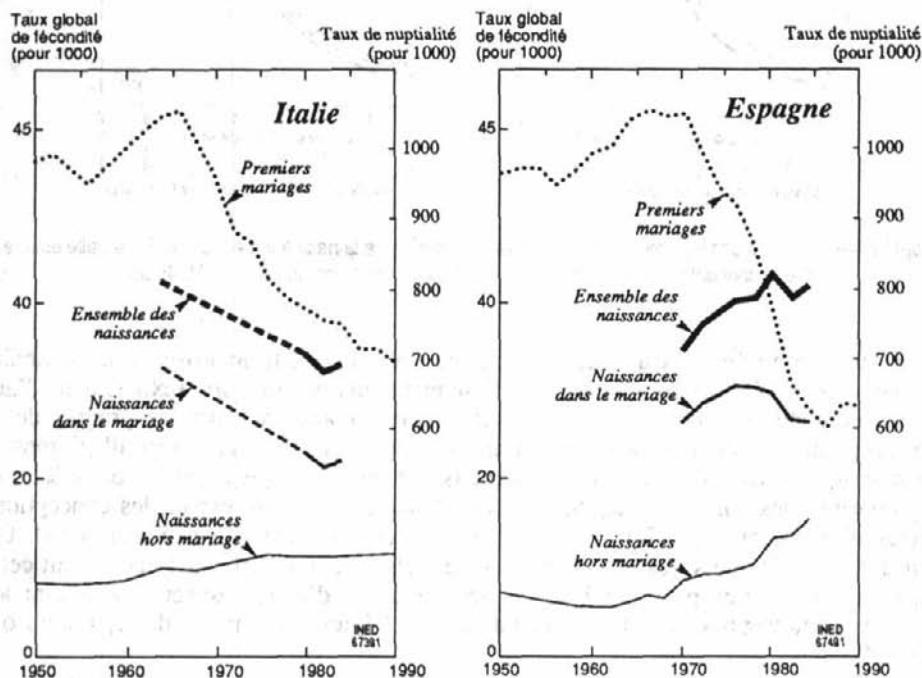
Les facteurs de changement ne sont donc pas absents, mais à l'évidence ils ne se déplient pas avec la même force qu'ailleurs. Notons que, déjà dans les années 1960, en cas de grossesse, le mariage intervenait bien plus souvent en République fédérale d'Allemagne et en Suisse (entre 70 % et 75 % des cas) que dans les deux pays précédents (environ 50 % à 60 % des cas) (cf. tableau en annexe, colonne « e »). Si l'on exclut les conceptions suivies d'un mariage rapide, déjà prévu dans la grande majorité des cas, l'écart était encore plus important : les légitimations par mariage représentaient alors 20 % à 30 % des cas en France ou en Angleterre, contre 45 % à 50 % en Suisse ou en

République fédérale d'Allemagne (tableau en annexe, col. «d»). La situation actuelle manifeste donc une continuité certaine avec le passé.

Retour aux pays du Sud

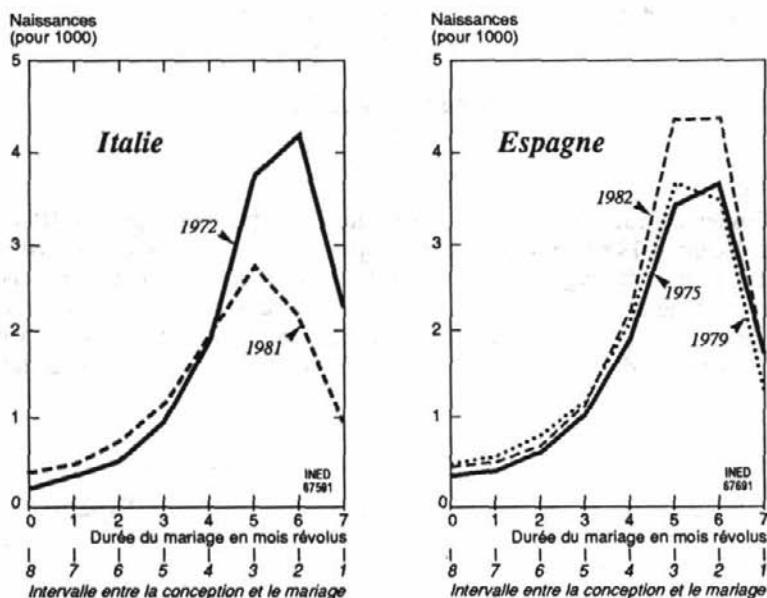
• L'Italie

Au premier abord, il semble bien que l'Italie ait parcouru, pendant tout ou une partie de la décennie 1970, la seconde des étapes que nous venons de décrire : déclin des conceptions hors mariage, déterminé exclusivement ici par celui des conceptions prénuptiales (graphique 3). Ne disposant que de l'estimation ponctuelle de 1972, il est impossible de dater précisément le début de la baisse, mais on peut le situer aux environs de 1974-75, moment où la nuptialité s'affaisse. Il survient donc avec un certain retard



Graphique 3.- Naissances conçues hors mariage selon la qualité juridique de la naissance (taux pour 1000 femmes non mariées de 15-49 ans) et premiers mariages féminins (somme des taux par âge, pour 1000 femmes)

par rapport aux autres pays. Quoi qu'il en soit, cette étape a été marquée aussi par l'effondrement des conceptions suivies d'un mariage rapide (graphique 4). En revanche, et à la différence de ce qui s'est passé ailleurs, les autres conceptions prénuptiales ont quelque peu augmenté; tout comme les naissances illégitimes, dont le niveau était certes devenu très faible au milieu des années 1960.



Graphique 4.- Naissances légitimes suivant la durée de mariage à la naissance et suivant l'intervalle estimé entre la conception et le mariage (pour 10 000 femmes non mariées de 15-49 ans)

Ainsi, contrairement au cas des couples stables dont la maîtrise de la fécondité semble s'être améliorée comme ailleurs, l'augmentation des rapports sexuels dans d'autres groupes de la population a été insuffisamment compensée par les progrès de la contraception, ce qui a entraîné un certain accroissement des naissances illégitimes et des mariages provoqués. En fait, ces derniers ont augmenté plus que les premières, et la proportion des naissances légitimées par un mariage (si l'on exclut, les conceptions suivies d'un mariage rapide) s'est légèrement accrue (tableau annexe, col. «d»). On peut donc retenir que si les changements essentiels de comportement caractérisant cette étape dans les autres pays ont bien eu lieu en Italie, d'autres aspects concernant les pratiques contraceptives des jeunes et l'attitude à l'égard du mariage de réparation ont moins évolué.

L'arrêt de la baisse des conceptions illégitimes qui s'esquisse au début de la décennie actuelle, suggère que cette étape est terminée. L'Italie paraît alors s'engager dans une voie qui la rapproche plus, dans ce domaine, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Suisse que de la France ou de l'Angleterre. Le taux global de fécondité illégitime, tout en poursuivant un lent accroissement enregistré dès la fin des années 1960, se maintient au milieu de la décennie à un niveau fort modéré, inférieur à 6 p. 1000. Les nouveaux comportements qui ont cours dans une bonne partie de l'Europe semblent donc se manifester très timidement. Malgré la chute des mariages qui dure maintenant depuis une bonne dizaine d'années, le développement des unions consensuelles semble limité⁽⁸⁾. Pourtant, les signes de changement dans la fécondité illégitime sont certains. La

proportion d'enfants naturels reconnus par leur père a progressé, passant de 50 % en 1976 à 66,5 % en 1981⁽⁹⁾. De même, l'âge à la maternité des femmes non mariées s'élève, et ce type de naissances semble de moins en moins une caractéristique réservée aux femmes de faible niveau culturel⁽¹⁰⁾.

• L'Espagne

Les données disponibles revèlent un net décalage chronologique par rapport aux autres pays européens, y compris l'Italie. En effet, c'est seulement à la fin des années 1970 que s'arrête la croissance des conceptions prénuptiales, achevée ailleurs depuis longtemps (graphique 3). Il est vrai que, comme dans d'autres pays du sud de l'Europe, le mariage dans ses formes institutionnelles a résisté plus longtemps qu'au nord : ce n'est que dans la seconde moitié de la décennie que le niveau de la nuptialité a commencé à refluer.

On retrouve dans la croissance des conceptions prénuptiales des années 1970, des éléments déjà connus : hausse des conceptions suivies d'un mariage rapide, accompagnée d'une augmentation plus modeste des autres (graphique 4). Cependant, alors que dans l'Europe des années 1960 la proportion d'enfants légitimés par le mariage avant la naissance avait augmenté, elle s'est ici, rappelons-le, maintenue constante, à un niveau certes déjà très élevé.

Si la conjonction des facteurs en jeu ressemble donc à celle déjà observée, l'effet a été d'une bien moindre ampleur : de l'ordre de la moitié, pour l'ensemble des conceptions, de celle atteinte en France, en Angleterre et en République fédérale d'Allemagne, et comparable à celle de l'Italie de 1972.

Par la suite, l'Espagne s'écarte un peu de ce dernier pays. On retrouve bien la diminution des conceptions prénuptiales caractéristique de la deuxième étape, entraînée, là aussi, par celle de conceptions suivies d'un mariage rapide ; comme en Italie, elle compense largement l'augmentation des mariages provoqués. En revanche, l'accélération dans la hausse des naissances illégitimes introduit une dissonance par rapport à ce qui se passait en Italie, et dans le reste de l'Europe, au cours de la même étape. Le vieillissement concomitant de l'âge des mères non mariées⁽¹¹⁾ suggère qu'il ne s'agit pas d'une maîtrise de la fécondité devenue tout à coup insuffisante face à l'extension croissante des rapports sexuels parmi les jeunes. D'autre part, la cohabitation juvénile semble encore très limitée⁽¹²⁾. En revanche, les unions consensuelles de femmes séparées sont

⁽⁸⁾ D'après une enquête de l'Institut national de la statistique italien, le nombre de ces unions était de 192 000 en 1983 (Cf. A. Golini, Famille et ménage dans l'Italie récente, *Population*, 3-4, 1987). En France, vers 1981, soit après un délai comparable depuis le début de la baisse de la nuptialité et avec un nombre comparable aussi de femmes non mariées, on évaluait à 700 000 le nombre de ces unions.

⁽⁹⁾ La réforme du droit de la famille, adoptée en 1975, qui améliore beaucoup la situation juridique des enfants nés hors mariage, témoigne des changements d'attitude qui sont en train de s'opérer à l'égard de ces enfants.

⁽¹⁰⁾ M. Natale et A.M. Regiani, Recent increase in illegitimate fertility in Italy and its principal determinants, in *Contribution des Italiens au XXème Congrès de l'U.I.E.S.P.*, op.cit.

⁽¹¹⁾ Alors que la hausse de 1975 à 1979 était due pour près des deux tiers aux mères de moins de 20 ans, dans celle de 1979 à 1982 elles n'interviennent que pour 12 %.

⁽¹²⁾ Une enquête de fécondité menée en 1985 estime à 2 % la proportion de célibataires de 20-29 ans qui vivent dans union stable (*Encuesta de fecundidad*, I.N.E., Madrid, 1986).

devenues plus fréquentes qu'auparavant⁽¹³⁾. La fécondité de ces remariages de fait pourrait avoir contribué à l'accélération récente des naissances illégitimes; la hausse spécialement forte de celles de deuxième rang ou plus renforce cette idée.

Quelle qu'en soit la cause, tout se passe comme si les comportements, qui ailleurs ont été assez largement dissociés dans le temps, se succédaient en Espagne plus rapidement et, à certains égards, se superposaient. L'hétérogénéité des populations face aux comportements nouveaux en période de changements rapides en est sans doute, ici comme en Italie, une des raisons. Une analyse plus fine, au niveau régional ou socio-professionnel, par exemple, fournirait une vue moins heurtée et plus cohérente de l'évolution⁽¹⁴⁾.

Avec plus ou moins de retard, les deux pays méditerranéens semblent donc avoir parcouru les mêmes étapes que l'Europe occidentale jusqu'à la fin des années 1970. Leur particularité a résidé dans le faible niveau atteint par les conceptions illégitimes. Un deuxième trait, moins spécifique car partagé avec d'autre pays européens, a été la forte proportion de légitimations par mariage. Ces deux facteurs ont pesé sur la fécondité illégitime, maintenue à un niveau réduit.

Quelle va être l'évolution de cette dernière, dans un environnement européen où les liens entre mariage et fécondité se modifient profondément? La participation récente des deux pays aux mouvements connus par le reste de l'Europe témoigne d'une communauté des facteurs sous-jacents qui devrait continuer d'oeuvrer dans le nouveau contexte. Certains signes, on l'a vu, le laissent pressentir. Par ailleurs, sur la longue période, l'évolution de la fécondité illégitime en Europe tend à être assez similaire d'un pays à l'autre; sa baisse entre le dernier tiers du XIX^e siècle et la veille de la seconde guerre a touché un grand nombre de pays y compris l'Allemagne, la Suisse et l'Italie⁽¹⁵⁾.

L'ensemble de ces données incite à penser que très probablement la fécondité hors mariage prendra une importance accrue aussi bien en Espagne qu'en Italie, comme d'ailleurs dans les autres pays d'Europe où elle reste encore faible. En revanche, il est plus douteux que l'on assiste, à moyen terme, à une convergence de niveaux entre le Sud (ou le Centre) et l'Ouest de l'Europe. Les conceptions hors mariage ont trait, en effet, à des domaines culturels – l'institution du mariage et sa place dans la procréation – où les spécificités nationales ou régionales semblent jouer plus que dans d'autres comportements agissant sur les phénomènes démographiques. Ceci explique que l'on ait pu observer dans plusieurs pays d'Europe, sur des périodes plus ou moins longues, des changements importants de niveau dans la fécondité illégitime, accompagnés d'une persistance des différences régionales⁽¹⁶⁾. C'est un peu comme si les forces qui agissent sur

(13) Dans la plupart des cas de figure, la loi libéralisant le divorce, intervenue en 1980, accorde d'abord la séparation, le divorce ne pouvant être prononcé qu'après un délai de séparation d'au moins deux ans. D'après l'enquête citée ci-dessus, à 25-34 ans un tiers des femmes séparées légalement vivent dans une union stable.

(14) Les premiers résultats d'une étude régionale en cours sur des données espagnoles confortent cette hypothèse.

(15) E. Shorter, J. Knodel et E. van de Walle, *The decline of non-marital fertility in Europe, 1880-1940*, Population Studies, 25, 1971.

(16) P. Laslett, K. Oosterveen et R.M. Smith (éd.), *Bastardy and its Comparative History*, London, 1980. Voir en particulier l'introduction de P. Laslett où il rapporte la conservation des écarts régionaux dans la fécondité illégitime en Angleterre-Galles (1871-1901), en Suède (1815-1845), en Allemagne (1869-1935), au Portugal (1890-1950) et en Italie (1870-1930).

l'évolution générale du phénomène coexistaient avec d'autres, liées aux spécificités locales, pour déterminer son niveau à un moment donné.

Aujourd'hui, en Europe, le rapport entre ces deux types de facteurs varie probablement au détriment du second, en raison de l'homogénéité croissante de modes de vie. Mais le relâchement relativement modeste dans le Sud, au cours des années 1970, des liens entre sexualité et mariage, a montré clairement que les relais culturels sous-jacents à certains comportements nouveaux s'y sont établis à un rythme plus lent, qui a fini par limiter l'ampleur même du phénomène. Il pourrait en être de même pour le développement de la fécondité hors mariage dans les années à venir.

ANNEXE. - NAISSANCES CONÇUES HORS MARIAGE SUIVANT LA QUALITÉ JURIDIQUE DE LA NAISSANCE ET LA DUREE DU MARIAGE
AU MOMENT DE LA NAISSANCE

	FRANCE						ANGLETERRE-GALLES					
	Naiss. légitimes : durée mariage :			Naiss. illég.			Naiss. légitimes : durée mariage :			Naiss. illég.		
	0-3 mois	4-7 mois	a	b	c	d = a (a+c)	e = (a+b) (a+b+c)	a	b	c	d = a (a+c)	e = (a+b) (a+b+c)
1955	14,1	3,0	10,0	9,2	0,24	0,58
1956	14,0	3,3	11,2	10,3	0,24	0,59
1957	3,6	10,2	13,8	0,21	0,50	0,52	0,52	3,4	11,9	10,9	0,24	0,58
1958	3,7	10,7	13,5	0,22	0,52	0,52	0,52	9,7	12,2	11,5	0,24	0,58
1959	3,8	11,4	13,9	0,22	0,52	0,52	0,52	3,6	12,7	12,2	0,23	0,57
1960	3,9	11,8	13,7	0,22	0,53	0,53	0,53	3,7	13,5	13,5	0,22	0,56
1961	3,9	11,9	13,7	0,22	0,54	0,54	0,54	4,2	14,2	15,1	0,24	0,55
1962	3,9	11,9	13,6	0,22	0,54	0,54	0,54	4,7	14,7	17,2	0,21	0,53
1963	4,3	13,1	13,9	0,24	0,56	0,56	0,56	4,7	15,2	18,3	0,21	0,52
1964	4,4	14,0	13,7	0,24	0,57	0,57	0,57	4,8	16,1	19,5	0,21	0,52
1965	5,0	14,9	13,2	0,27	0,60	0,60	0,60	4,9	16,7	20,3	0,19	0,52
1966	4,8	14,6	12,9	0,27	0,60	0,60	0,60	5,1	16,9	20,5	0,20	0,52
1967	4,8	14,5	12,6	0,28	0,60	0,60	0,60	5,2	17,4	21,4	0,20	0,51
1968	5,1	15,1	12,7	0,29	0,61	0,61	0,61	5,3	17,5	21,4	0,20	0,52
1969	5,2	16,5	13,0	0,29	0,63	0,63	0,63	5,2	17,1	20,6	0,20	0,52

		SUISSE									
		a	b	c	d = a (a+c)	e = (a+b) (a+b+c)	a	b	c	d = a (a+c)	e = (a+b) (a+b+c)
1955	6,8	10,3	5,7	0,54	0,75
1956	6,8	11,1	6,0	0,53	0,75
1957	7,2	11,6	6,3	0,53	0,75
1958	6,9	11,5	6,1	0,53	0,75
1959	9,7	17,0	11,9	0,45	0,69	..	7,1	11,5	6,4	0,53	0,75
1960	12,0	7,2	12,0	6,6	0,52	0,74
1961	11,6	7,9	13,2	7,2	0,52	0,75
1962	11,2	8,4	13,6	8,0	0,51	0,73
1963	9,4	19,9	11,1	0,46	0,72	..	9,0	14,5	8,3	0,52	0,74
1964	9,3	20,1	10,9	0,46	0,73	..	9,0	14,8	8,6	0,51	0,73
1965	9,0	20,4	10,5	0,46	0,74	..	8,5	14,9	7,9	0,52	0,75
1966	9,1	21,2	10,4	0,47	0,75	..	8,2	14,5	7,6	0,52	0,75
1967	9,2	21,0	10,3	0,47	0,75	..	7,9	14,8	7,5	0,51	0,75
1968	9,8	21,0	10,3	0,49	0,75	..	8,2	14,8	7,3	0,53	0,76
1969	9,7	20,7	10,1	0,49	0,75	..	7,9	14,5	7,0	0,53	0,76

		ITALIE					
		a	b	c	d = a (a+c)	e = (a+b) (a+b+c)	
		Naiss. légitimes durée mariage : 0-3 mois	Naiss. illég. 4-7 mois		Naiss. légitimes durée mariage 0-3 mois	Naiss. légit. 4-7 mois	
		a	b	c	d = a (a+c)	e = (a+b) (a+b+c)	
1972	2,9	3,4	13,9
1973	3,4	4,9
1974	3,2	4,9
1975	2,6	10,9	4,3	0,35	0,75	..	5,2
1976	2,7	11,5	4,6	0,36	0,76	..	5,3
1977	2,6	13,0	4,8	0,35	0,76	..	5,5
1978	2,6	13,0	4,9	0,34	0,76	..	5,8
1979	2,7	12,9	5,1	0,35	0,75	..	5,5
1980	3,1	12,3	6,8	0,31	0,65	..	5,6
1981	2,8	10,9	7,1	0,29	0,66	..	5,6
1982	3,0	10,6	7,8	0,28	0,64	..	5,7